

Bureau syndical

Compte-rendu de réunion



Réunion du 02 avril 2013, à la Maison du Parc
(suite au Bureau du 26 mars 2013, qui n'a pu délibérer, faute de quorum)

Étaient présents :

Avec voix délibérative :

- M. VANDEWALLE Vice-président du Conseil Général des Yvelines

Ainsi que : Mme MANOUVRIER (PNR).

Absents excusés

- M. BONNEAU Vice-président du Conseil Général de l'Essonne
- M. BOURNAT Maire de Gif-sur-Yvette
- Mme FUKS Maire de Poigny-la-Forêt
- M. PELLETIER Maire de Milon-la-Chapelle
- Mme ROQUELLE Maire de Jouars-Pontchartrain

Pouvoirs :

- Pouvoir de Mme PECRESSE à VANDEWALLE

Monsieur VANDEWALLE rappelle que l'ordre du jour est le même que celui du Bureau syndical du 26 mars 2013, lequel n'a pu délibérer car le quorum n'était pas réuni. Il porte sur les mêmes dossiers que ceux examinés à cette date.

1. Approbation du compte-rendu du Bureau du 28 février 2013.

Le Compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Validation des aides attribuées par la Commission restreinte « Petit Patrimoine » du 05 février 2013

La présente délibération soumet au Bureau syndical les aides attribuées dans le domaine de l'aménagement et la gestion de l'espace public par la Commission restreinte « Petit Patrimoine » qui s'est tenue le 05 février 2013, sous la présidence de Mme Marie-Laure ROQUELLE :

- Aide 1-2 du guide des aides / 030PG : dossier 149 : Diagnostic architectural de l'église Saint-Georges à Sonchamp. Participation du Parc : 6.930,00 €.

- Aide 1-2 du guide des aides / 030PG : dossier 150 : Diagnostic architectural multi-sites au Mesnil-Saint-Denis. Participation du Parc : 3.360,00 €.

- Aide 1-3 du guide des aides / 030PG : dossier 151 : Restauration d'un porche couvert à Rochefort-en-Yvelines. Participation du Parc : 5.658,00 €.

Ces subventions sont approuvées à l'unanimité.

3. Validation des aides attribuées par la Commission restreinte « Architecture, urbanisme et paysage » du 06 mars 2013

La présente délibération soumet au Bureau syndical les aides attribuées dans le domaine de l'aménagement et la gestion de l'espace public par la Commission restreinte « Architecture, urbanisme et paysage » qui s'est tenue le 06 mars 2013, sous la présidence de Mme Stéphanie MEURGER :

- Aide 2-3 du guide des aides / 040PG : dossier 196 : Mise en valeur paysagère de l'entrée de bourg à Galluis. Participation du Parc : 2.149,00 €.

- Aide 2-3 du guide des aides / 040PG : dossier 197 : Réalisation sur mesure d'une passerelle en bois sur la Gloriette à Longvilliers. Participation du Parc : 6.424,66 €. La question de l'essence choisie, le chêne a été débattue. Les membres de la Commission AUP rappellent la préférence du Parc pour des essences locales. Le chêne est très résistant dans le temps.

- Aide 2-3 du guide des aides / 040PG : dossier 198 : Aménagement écologique et paysager du cimetière de Saint Lambert des Bois. Participation du Parc : 5.677,29 €.

Ces subventions sont approuvées à l'unanimité.

4. Validation des aides attribuées par la Commission restreinte « Biodiversité et Environnement » du 18 mars 2013

La présente délibération soumet au Bureau syndical les aides attribuées par la Commission restreinte « Biodiversité et Environnement » qui s'est tenue le 18 mars 2013, sous la présidence de M. GUEGUEN :

- Aide 6-3 du guide des aides / 040PG : dossier 199 : Restauration écologique de l'étang du Paradis à Sonchamp. Participation du Parc : 19 980,00 €.

- Aide 7-3 du guide des aides / 040PG : dossier 200 : Aide à l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie à Saint Jean de Beuregard. Participation du Parc : 67,68 €.

Ces subventions sont approuvées à l'unanimité.

5. Validation des aides attribuées par la Commission restreinte « Patrimoine et Culture » du 28 janvier 2013

La présente délibération soumet au Bureau syndical de l'aide attribuée par la Commission restreinte « Patrimoine et Culture » qui s'est tenue le 28 janvier 2013, sous la présidence de Mme Françoise GOSSARE :

. Salon du livre de Chevreuse (6-13 avril 2013).

La Commission propose d'accorder :

- une aide de 2 500 €,
- une mention distinctive dans l'Echo Loisirs,
- une mention dans la lettre d'information électronique du Parc d'avril 2013.

La commission note avec satisfaction que le Salon prévoit une présence du Parc plus visible. Un travail pédagogique important est prévu avec les scolaires. Ils sont au nombre de 3000 fréquenter ce salon. Le thème retenu cette année est celui de l'étrange.

. Festival Jazz à toute heure (22 mars-21 avril 2013).

La Commission propose d'accorder :

- une aide de 8 000 €,
- une mention distinctive dans l'Echo Loisirs,
- une mention dans la lettre d'information électronique du Parc de mars et avril,
- la diffusion de la documentation du festival sur les lieux de dépôt du Parc du 1er au 5 avril 2013.

Cette année, l'organisation des rando-jazz a été déléguée aux communes Madame Fuks aurait aimé être davantage accompagnée par le Parc.

. Biennales de la reliure d'art

- La Commission propose d'accorder :
- 300 € sous forme de bons d'achat,
- la mise à disposition du moulin d'Ors pour la réunion du Jury du 31 mai au 8 juin 2013.

Ces subventions sont approuvées à l'unanimité.

6. Validation des aides attribuées par le Jury de l'appel à projets « Utopies réalistes » qui s'est tenu le 25 février 2013.

La présente délibération soumet au Bureau syndical les aides financières attribuées par le Jury de l'appel à projets « Utopies Réalistes » qui s'est tenu le 25 février 2013, sous la présidence de M. VANDEWALLE. Le jury avait été précédé de deux réunions du comité technique le 29 janvier et le 6 février 2013 conformément au règlement. Cet appel à projets correspond à l'aide 14-1 du guide des aides.

Madame MEURGER lors du bureau du 28 mars souhaite pour les éditions futures un engagement plus net des communes. Les projets instruits gagneraient en qualité et leur intérêt public serait plus immédiat.

Neuf projets bénéficient d'une aide financière sous forme de subvention du PNR (opération 740) :

- **Maison de l'abeille à Bullion (projet 6)**

Le Conservatoire d'abeilles noires d'Ile-de-France (CANIF) projette la construction d'une maison de l'abeille à Bullion (environ 230 m²) pour aider à la conservation et la promotion de l'utilisation de l'abeille noire et mener des actions pédagogique. Pour aider au développement du projet, il est nécessaire de passer par une phase de maîtrise d'œuvre de niveau avant-projet sommaire (APS) d'un montant total de 12 797,20 euros TTC.

Subvention accordée = 7 618 euros pour aider partiellement à la maîtrise d'œuvre du projet.

Ce projet sera accompagné techniquement par l'équipe du Parc.

M. Bonneau souligne toutefois que l'aide du Parc ne porte que sur l'étude et que les crédits manquent pour la réalisation. L'étape de l'étude de faisabilité est cependant indispensable afin de juger de l'opportunité d'un tel projet.

- **Jardin pédagogique à Magny (projet 9)**

L'association *Les mains dans la terre* projette la création d'un jardin permaculturel pédagogique partagé à la ferme de Bulloyer à Magny-les-Hameaux. Ce projet coûte 17 300 euros sur 3 ans pour les achats de fournitures, la documentation, l'assurance du local prêté par Les Jardins de Cocagne.

Subvention accordée = 4 000 euros pour l'achat de matériel.

- **« Free Stop » sur le bassin de vie de Rambouillet (projet 14)**

La commune de Poigny-la-Forêt projette la création d'un réseau qui sécurise l'autostop sur un bassin de vie autour de Rambouillet. Le principe de ce réseau repose sur la qualification des auto-stoppeurs et des conducteurs participants, celle-ci passe par le badge de la personne ou de l'automobile. Le jury comme le président du Parc lors du bureau du 28 mars soulignent l'intérêt de ce projet sur un territoire où il n'y a pas de transport en commun et insiste sur le fait que le Parc peut être initiateur mais que la gestion en reviendrait plutôt à la CCPFY, compte tenu de ses compétences et du territoire concerné.

Coût du projet pour 8 communes = 4 908 euros.

Communes du Parc concernées : Sonchamp, Clairefontaine, Vieille-Eglise, Saint-léger-en-Yvelines, Poigny-la-Forêt, Hermeray, Raizeux, Rambouillet.

Subvention accordée = 4 908 euros ; le jury propose également que soit étudié le développement d'une application Smartphone. Cette subvention est conditionnée au fait que le gestionnaire ne sera pas le Parc mais une autre structure, par exemple la CCPFY.

- **Jardin pédagogique à Forges (projet 15)**

L'association *Quinte et Sens* projette la création à Forges-les-Bains sur un terrain communal du jardin pédagogique des Thermes selon une approche permaculturelle et dans le respect des pratiques de l'agriculture biologique, ouvert et accessible à tous, générateur de lien social local, axé sur la biodiversité végétale et le recyclage.

Coût du projet = 15 970 euros (8 400 euros équipements et plants + 7 500 euros salaire de l'animateur).

Subvention accordée = 5 000 euros pour le matériel.

Le jury souligne l'implication de la commune, du point de vue technique et notamment financier (2 700 euros), garantie de la démarche. Un débat fort animé et long a eu lieu qui s'est conclu par le choix d'un soutien pour l'acquisition de matériels qui exclut la subvention du salaire de l'animateur.

Ce projet sera accompagné techniquement par l'équipe du Parc.

- **Jardin médiéval à Lévis-Saint-Nom (projet 17)**

L'Association *Notre Dame de la Roche* projette la création d'un jardin médiéval, conservatoire de plantes sauvages et condimentaires ouvert au public à Lévis-Saint-Nom.

Coût du projet = 30 000 à 50 000 euros.

Subvention accordée = 5 000 euros pour l'étude de faisabilité, par rapport à la facturation, sous condition de validation par le Parc du cadrage de l'étude.

Ce projet sera accompagné techniquement par l'équipe du Parc.

- **Les fruits du voisin (projet 18)**

Sensomoto, atelier de paysage associé à *SQY en Transition*, projette la mise en place d'un système de redistribution des surplus des récoltes des productions alimentaires des jardins privés sur 5 communes pour 2013 par le biais d'une plateforme Internet.

Coût du projet = 15 550 euros.

Subvention accordée = 15 550 euros pour le montage du projet, la création d'outils (cartographique et site Internet) et événementiels.

Le jury souligne l'aspect très innovant et reproductible de la démarche qui pourra être étendu sur d'autres communes du Parc en cas de succès. Le porteur de projet prévoit un apport en autofinancement (3 000€).

Ce projet sera accompagné techniquement par l'équipe du Parc.

- **Bio granulat à Chevreuse (projet 20)**

M. et Mme ROSEL projettent la pose de bio-granulats à base de noyaux de fruits (pêche et abricot) comme revêtement de sol extérieur circulaire à Chevreuse sur leur propriété. Sur le territoire, la mise en œuvre d'un tel matériau est innovante.

Coût du projet = 2 481,70 euros TTC (matériau et transport)

Subvention accordée = 1 500 euros pour le surcoût du matériau par rapport à un matériau classique (gravier).

Le jury conditionne l'aide à la possibilité de visites du site dans le cadre d'animations et de communication sur la réalisation.

- **Serre solaire passive à Milon-la-Chapelle (projet 22)**

M. DERREY projette d'auto-construire une serre solaire passive pour une production potagère sur sa propriété à Milon-la-Chapelle.

Coût du projet = 7 500 euros TTC (matériaux)

Subvention accordée = 1 500 euros pour le surcoût des matériaux.

Le jury souligne l'aspect expérimental de cette démarche et conditionne l'aide au suivi de la réalisation par l'ALEC et le COSTIC, ainsi que la possibilité de visite du site et de communication.

Ce projet sera accompagné techniquement par l'équipe du Parc.

- **Maison à énergie positive à Chevreuse (projet 23)**

M. Philippe DEHAN architecte et gérant de la SARL *La Maison des étuves*, projette la construction puis la vente d'une maison à énergie positive à Chevreuse pouvant servir de modèle à un habitat du futur adapté au contexte pavillonnaire de la Vallée de Chevreuse.

Des études d'ingénierie comparative de conception sont nécessaires pour simuler plusieurs scénarios : choix constructifs et étanchéité, conception thermique et géothermique, conception photovoltaïque, suivi des consommations sur deux années, phyto épuration, paysage. Le montant de ces études est de 11 361,66 euros. Le Parc conseillera par ailleurs le porteur de projet pour recueillir l'avis de l'ALEC et du COSTIC.

Le jury a proposé une subvention de principe de 2000 €, un coup de pouce en quelque sorte, sous réserve d'un suivi technique par l'équipe du Parc. Cependant le président du Parc lors du bureau du 28 mars souligne qu'il s'agit là d'un soutien à une activité de développement avant commercialisation et refuse cette proposition d'attribution faute d'un intérêt public constitué.

Le montant total des subventions allouées aux 8 projets est de 43 576 euros

5 projets peuvent bénéficier d'une aide technique du Parc sans subvention :

Pôle écologique, artistique et pédagogique au domaine de Mauvières à Saint-Forget

Ce projet comportant diverses composantes ne présente pas d'aspect suffisamment innovant en l'état. La dimension culturelle devrait être développée. Projet à accompagner par la mission Patrimoine / Culture du parc.

Nichoirs en ville

Projet de l'entreprise VERTDECO (Magny-les-Hameaux) pour le développement et le suivi de nichoirs sur des jardins de particuliers en milieu urbain. Le Parc pourra communiquer sur ce projet.

Outil d'accompagnement pour Habitat groupé,

Réalisation d'un document pratique pour accompagner les « auto promoteurs » à la transformation d'un habitat individuel en unités d'habitations indépendantes. Projet sur la base d'une réalisation située à Fontenay-sous-Bois. Il faut inciter le porteur de projet à se baser sur des expériences situées sur le territoire du Parc.

Micro ferme des Lilas à Longvilliers

Le porteur de projet doit résoudre les questions d'autorisations administratives d'urbanisme qui conditionnent la viabilité du projet.

Stockage calories solaires inter saisonnier à Choisel

Accompagner les autorisations d'urbanisme sur ce projet. Améliorer l'intégration des capteurs solaires. Recueillir l'avis du SAGE.

Ces subventions sont approuvées à l'unanimité, à l'exception du projet de Maison à énergie positive à Chevreuse (projet 23), reporté.

7. Avis du Parc sur le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).

Le « Schéma régional de cohérence écologique » (ou SRCE) est en France un nouveau schéma d'aménagement du territoire et de protection de certaines ressources naturelles (biodiversité, réseau écologique, habitats naturels) visant la restauration et l'aménagement des continuités écologiques et bon état écologique de l'eau imposé par la Directive Cadre sur l'Eau.

Il a été proposé par les tables rondes du Grenelle (2007) puis étudié par le COMOP Trame verte et bleue du Grenelle de l'Environnement, et inclus dans la loi Grenelle I qui prévoit que la « trame verte » et la « trame bleue » s'appuieront sur ces schémas régionaux en 2008, puis précisé par la loi Grenelle II en juin 2009.

Après de longs débats, il a été décidé par l'Assemblée nationale et le Sénat que ce schéma ne serait pas opposable aux tiers, mais que certains documents d'urbanisme ou grands projets devront « prendre en compte » le SRCE et les SDAGEs, afin de diminuer la fragmentation écologique du territoire et afin de viser la remise en bon état écologique des habitats naturels.

Madame Giobellina regrette les conditions matérielles de l'organisation de cette consultation. Les partenaires consultés étaient confrontés à un énorme document, il eût été préférable d'organiser une consultation électronique interactive. La lisibilité de la carte est faible. D'une façon générale, le document est complexe, et pourtant sa valeur juridique est faible, résumée à une simple « prise en compte ». Il existe des incohérences entre les différents schémas cela a-t-il un sens de poser un corridor écologique là où un autre document pose un objectif de densification comme c'est le cas pour plusieurs enveloppes urbaines de plusieurs villages. Pour résumé, ce document aurait mérité d'être davantage explicité quant à ses enjeux, son échelle et quant à son articulation avec d'autres schémas d'orientation (SDRIF, PPA, SRCAE)

Le bureau syndical approuve à l'unanimité l'avis proposé par l'équipe technique du Parc. Cf. annexe jointe.

8. Avis sur le projet de SAGE de la Mauldre

Le bureau syndical approuve à l'unanimité l'avis proposé par l'équipe technique du Parc. François HARDY informe les membres au bureau que ce schéma est marqué d'une nouveauté : les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec le rapport du SAGE, cependant ils doivent être conformes au règlement du SAGE.

Questions diverses : aucune.

La séance est levée à 19h.

Étaient présents :

Avec voix délibérative

- M. BONNEAU Vice-président du Conseil Général de l’Essonne
- M. BOUCHET Représentant de la CC des Etangs
- M. BOURNAT Maire de Gif-sur-Yvette
- Mme FUKS Maire de Poigny-la-Forêt
- Mme GOSSARE Maire de Saint-Forget
- M. POUPART Maire de Bonnelles
- M. QUERARD Maire de La Celle-les-Bordes
- M. VANDEWALLE Vice-président du Conseil Général des Yvelines

Ainsi que :

M. MONTEGUT, Mme GIOBELLINA, M. DE WINTER, M. GUILBERT, Mme MEURGER, M. BENTEGEAT.
PNR : Mmes LE LAGADEC, MONTET, MM MARGAT, PAQUIER, HARDY.

Absents excusés :

- Mme BONZANI Conseillère régionale d’Ile-de-France
- M. GHIBAUDO Maire de Saint-Léger-en-Yvelines
- Mme PECRESSE Conseillère régionale d’Ile-de-France
- M. PELLETIER Maire de Milon-la-Chapelle
- M. PLANCHENAULT Conseiller Général des Yvelines
- Mme ROQUELLE Maire de Jouars-Pontchartrain
- M. SAUTIERE Maire de Saint-Rémy-lès-Chevreuse

Pouvoirs :

- Pouvoir de Mme PECRESSE à M. VANDEWALLE
- Pouvoir de M. SAUTIERE à M. POUPART
- Pouvoir de Madame BONZANI à M. FISCHER